

<p style="text-align: center;"><b>Bureau du CSFPT</b> <b>Compte rendu du 1<sup>er</sup> octobre 2003</b></p>
--

Présente pour la Cgt : Evelyne Boscheron

**Détachements d'agents de France Télécom**

Le Ministère de l'économie et des finances a saisi le Csfpt pour la présentation d'un amendement du gouvernement au projet de loi qui sera examiné au Parlement (Sénat : 21 octobre) ayant trait aux détachements de fonctionnaires de France Télécom vers un des trois versants de la Fonction publique.

C'est Monsieur Maréchaux, responsable de la "Mission mobilité France Télécom" qui nous présente cet amendement. Il nous rappelle le contexte : l'Europe qui a décidé que France Télécom n'assurait pas de missions de service public.....

Ce texte a pour objet de lever les freins existants actuellement. Il propose notamment de constituer une "commission d'orientation et de classement" qui déterminerait les conditions d'accueil (quel grade, quelle filière, quelle ancienneté, ect....), ou encore acte que le différentiel salarial entre France Télécom et la Fpt serait supporté par France Télécom. Les modalités seraient actées par un décret.

Il nous est précisé qu'actuellement les agents de France Télécom ont un double suivi administratif ("double carrière") : 1 : qui permet de calculer leur salaire actuel / 1 : "fictive" qui se calque sur un déroulement de carrière dans la FP.

La CGT pour sa part indique que c'est le choix du gouvernement, et non celui de l'Europe, que de privatiser France Télécom, sous prétexte que les missions de cette entreprise ne relèveraient pas du service public. Ce n'est pas l'opinion de la CGT, qui d'une part se demande comment les collectivités territoriales accueilleraient les salariés de France Télécom, encore faudrait-il qu'elles en aient la nécessité et les moyens. D'autre part la loi n'est pas encore votée, et d'ici là, les salariés de France Télécom, et la CGT ne manqueront certainement pas de continuer à s'exprimer contre la casse du service public. Si l'heure était aux "transferts" des fonctionnaires de France Télécom vers la Fonction publique, elle demanderait d'inverser la logique proposée, en alignant les salaires de la Fonction publique territoriale sur ceux de France Télécom, surtout au moment où les organisations syndicales réclament l'ouverture de négociations salariales.

Dans ces conditions, il ne lui semble pas opportun d'examiner ce texte.

Les membres du Csfpt, dans leur ensemble, indiquent ne pas partager la précipitation dont fait preuve le Ministère. La Dgcl indique découvrir elle aussi la dernière mouture de l'amendement, qu'elle trouve inadapté à la FPT.

Le Ministère prend note des questions posées par les membres du Bureau.

Le Président Lebreton propose aux membres du Bureau de lui faire parvenir les éléments qu'ils souhaitent voir transmis au Ministère. Il enverra un courrier au 1<sup>er</sup> Ministre.

### **Ordre du jour de la séance plénière du 22 octobre**

- Compte épargne temps (FS4)
- Astreintes (FS4)
- Agents de maîtrise : spécialités / 3<sup>ème</sup> concours (FS2) (FS3)
- Langues vivantes
- Asmat : il s'agit d'un projet de loi (pas de conséquence immédiate), les dispositions seront prises par décret. (FS4)  
La CGT réaffirme son souhait d'un véritable statut pour ces personnels, même si l'on peut noter quelques avancées avec ce qui vient d'être énoncé quant au contenu du projet de loi.
- Rapport de la FS1 sur la Validation des acquis et de l'expérience
- Audition de M. Courtial, à partir de son rapport

Le texte envisagé sur Directeurs d'EPCC est en attente du feu vert du Ministère de la culture.  
Texte adjoint / rédacteur : pas de nouvelle du ministère. La Dgcl propose un examen du texte en Bureau.

### **Tableau de bord**

Régime indemnitaire : le texte est à la publication (il sortira dans les jours qui viennent). La Dgcl indique qu'elle va rédiger une circulaire.

De même pour Ingénieurs territoriaux.

Conditions diplômes psychologue : en attente

CTP / CHS ect... : passe le 8 octobre en section intérieure

Gardes champêtres : doit passer en CE

Contrôleurs : en section intérieur le 14 octobre

Spécialité urbanisme / attachés : ministère de l'équipement "bloque"

### **Réunion des FS**

FS1 : 4 novembre

FS2 : 14 novembre à 14 H 30

FS4 : 13 novembre au matin

La FS2 et la FS3 ayant le même ordre du jour, il est proposé que les membres des deux formations se réunissent ensemble.

### **Divers**

Pompiers : il est indiqué que les organisations syndicales sont reçues par le Ministère de l'intérieur sur de nouvelles dispositions qui concerneraient les Sdis, comme par exemple la création d'un Conseil qui regrouperait des Présidents de Sdis et les organisations syndicales (quid de notre Csfpt ?) ou l'octroi d'une retraite pour les pompiers volontaires, ect...